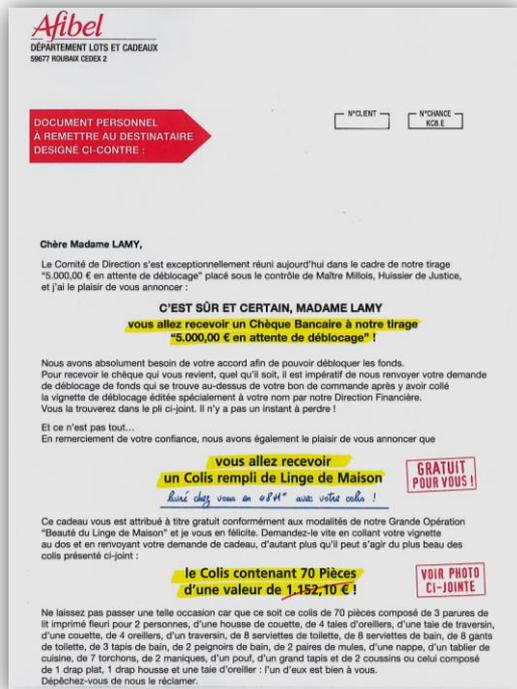


AFIBEL va débloquer un gain de 5 000 €



Le courrier émanant du département lots et cadeaux d'**AFIBEL** a une connotation officielle : « *Le Comité de direction s'est exceptionnellement réuni aujourd'hui dans le cadre du tirage « 5 000 € en attente de déblocage » placé sous le contrôle de Maître MILLOIS, huissier de justice, et j'ai le plaisir de vous annoncer : c'est sûr et certain, vous allez recevoir un chèque bancaire à notre tirage « 5 000 € en attente de déblocage ». Nous avons absolument besoin de votre accord afin de pouvoir débloquer les fonds.* »

Le Réseau anti-arnaques a, bien évidemment, lu avec attention le règlement complet de cette opération promotionnelle, organisée du 7 janvier au 30 mai 2020. Son article 6 précise que le premier prix est effectivement constitué d'un chèque de 5 000 €. Le 2^{ème} prix est constitué d'un chèque bancaire de 2 €, sachant qu'il y aura « autant de chèques bancaires de 2 € que de bulletins de participation retournés ».

Vous pourriez penser que vous allez au moins recevoir un chèque de 2 €. Or, un article du règlement prévoit qu'**AFIBEL** « se réserve la possibilité de remplacer le chèque de 2 € par un autre avantage ».

Le Réseau anti-arnaques a détecté l'astuce utilisée : **AFIBEL** va s'empresse de remplacer le chèque bancaire de 2 € par un bon d'achat d'un montant égal, voire supérieur. L'impact financier n'est pas du tout le même pour cette société de vente à distance. Ainsi, 250 000 chèques à 2 € constituent une dépense immédiate de 500 000 €. Mais 250 000 bons d'achat de 2 € ont un impact financier différent : non utilisés, ils ne coûtent rien à **AFIBEL**, utilisés, ils sont largement compensés par le montant de la commande réalisée.

Certes, le consommateur sera dans son droit de réclamer l'envoi d'un chèque de 2 € en remplacement du bon d'achat fourni : mais prendra-t-il réellement le temps d'effectuer cette démarche pour obtenir un paiement de 2 € ?

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
 BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex
 (contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
 SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)